

OFFRE D'EMPLOI

Chargé·e de mission technique

Contrat à durée indéterminée

Juillet 2020

VOTRE PARTENAIRE PUBLIC EN ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



Structure

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat est un outil de proximité, d'aide à la décision, un lieu d'échanges et de conseil en matière d'énergie, pour tous les consommateurs de la métropole grenobloise.

L'Agence Locale de l'Energie et du Climat de la métropole grenobloise » a été créée en 1998 sous forme associative sous l'impulsion de Grenoble-Alpes Métropole. Sa mission était de contribuer localement à la transition énergétique, en tant que lieu de ressources, d'échanges et d'expertise ouvert à tous les acteurs de la métropole grenobloise, en :

- prenant part à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques publiques,
- impulsant des actions innovantes et en nouant des partenariats,
- apportant à chacun un conseil et un accompagnement personnalisés, pour donner envie d'agir.

Elle menait des actions à destination principale des collectivités, des autres maîtres d'ouvrages collectifs, des professionnels du bâtiment, des copropriétés et des particuliers.

En 2019, dans le cadre de la création du Service Public d'Efficacité Energétique métropolitain (SPEE), il a été décidé de faire évoluer la forme de l'ALEC afin de mieux répondre aux enjeux de ce nouveau service public.

En 2020, l'ALEC se scinde en 2 parties :

Une Société Publique Locale (SPL)

La SPL « ALEC de la Grande Région Grenobloise », créée par Grenoble-Alpes Métropole et les collectivités volontaires.

Celle-ci a pour objet la contribution à la mise en œuvre d'une partie des politiques climatiques et de transition énergétique de ses actionnaires. Elle mettra notamment en œuvre le SPEE métropolitain.

La majeure partie des activités de l'ALEC est assurée par la SPL, depuis mi 2020 (information et conseil aux habitants, aux copropriétés, aux collectivités, appui sur les dispositifs métropolitains ...)

Une association qui subsiste

L'association ALEC, qui va poursuivre les activités ne rentrant pas dans l'objet de la SPL, pour d'autres maîtres d'ouvrages :

- activités d'information, conseil et accompagnement de maîtres d'ouvrage professionnels hors collectivités (bailleurs sociaux, universités, établissements médico-sociaux, associations, SEM...),
- prestations de services, et notamment les actions de formation.

L'ALEC (SPL + association) est composée d'une équipe de 30 personnes.

Contexte

Le poste est proposé dans le cadre du remplacement du Chargé de mission actuel, celui-ci quittant l'association au plus tard en octobre 2020. La prise de poste devra impérativement être effective en septembre 2020, afin de permettre une période de « recouvrement » suffisante.

L'essentiel de l'activité couverte par le poste entrera dans le périmètre de la SPL (accompagnement de collectivités par exemple) mais le chargé de mission pourra également intervenir sur des activités portées par l'association.

Missions

Les missions du poste considéré portent essentiellement sur l'accompagnement des communes du territoire de la Métropole Grenobloise, mais pourra aussi intégrer le conseil à d'autres maîtres d'ouvrages professionnels (institutionnels, associations universités, bailleurs sociaux...).

Le poste nécessite une très bonne connaissance du domaine énergétique afin d'être un interlocuteur valable et reconnu, mais n'est pas uniquement technique. Le rôle de l'ALEC n'est pas celui d'un bureau d'études : il s'agit de convaincre, d'assister et d'accompagner les partenaires, de leur proposer des actions de sensibilisation et de formation sur des sujets nouveaux.

Nature des missions :

- Conseil en Energie partagé pour des communes de la métropole :

Cet accompagnement spécifique conduit chaque année à l'établissement d'un rapport synthétisant la situation énergétique de la commune, ses émissions de CO₂, mais aussi des préconisations d'études ou de travaux.

Tout au long de l'année, il s'agit d'effectuer un suivi de consommations grâce à l'analyse des factures liées au patrimoine bâti, aux véhicules et l'éclairage public. Une fois l'état des lieux de « qui consomme quoi » établi, un travail d'analyse est mené afin de repérer les bâtiments les plus consommateurs ou ceux ayant une consommation croissante.

Des rencontres avec les services techniques et des visites de terrain permettent ensuite d'interpréter ces résultats, de les présenter aux élus et de proposer des actions correctives.

Cette activité, assurée au sein du « pôle Collectivités » est conduite sur 27 communes de la Métropole en 2020. La répartition des communes entre les 4 contributeurs principaux du pôle pourra être requestionnée dans le cadre de la prise de poste.

- Conseil/Accompagnement de tous maîtres d'ouvrages sur les champs suivants :

L'accompagnement proposé par l'ALEC à ces maîtres d'ouvrages (communes principalement, mais aussi institutionnels, associations universités, bailleurs sociaux...) peut être de natures très différentes, en fonction du contexte et des besoins. Il peut prendre la forme :

- de sensibilisations ou de formations,
- d'appuis à la structuration d'une démarche ou d'une organisation grâce à des apports plutôt d'ordres méthodologique et stratégique,
- d'accompagnements sur des actions très spécifiques, de constructions ou réhabilitations de bâtiments par exemple : définition de cahiers des charges, accompagnement dans les démarches, recherche de financements, aide à la mise en place de programmes d'actions, renégociation de contrats d'exploitation ...,

Dans tous les cas, les objectifs de l'ALEC sont d'aider le partenaire à bien cerner et expliciter ses besoins, d'apporter un accompagnement personnalisé adapté, mais aussi de proposer un suivi et un partenariat dans la durée afin d'assurer continuité et progression dans les actions engagées par ces acteurs professionnels.

Cette activité d'accompagnement est conduite au sein des « pôles Collectivités » (4 contributeurs principaux pour l'accompagnement de 38 communes) et « Autres Maîtres d'ouvrage » (3 contributeurs principaux).

- Participation ponctuelle aux autres activités de la structure si nécessaire : surcroît d'activité, appui méthodologique ou technique, formation, communication, ...
- Participation aux tâches générales de la structure

Le poste sera placé sous la responsabilité du Directeur technique de l'ALEC.

Profil et compétences

Niveau universitaire Bac +4 /5

Expérience professionnelle appréciée sur poste comparable (Conseil en Energie Partagé).

Connaissances théoriques :

- Problématique environnementale planétaire, changement climatique, énergie
- Connaissances en économie d'énergie : utilisation rationnelle de l'énergie : énergétique du bâtiment, efficacité énergétique, énergies renouvelables.
- Isolation et matériaux, systèmes de chauffage, gestes et matériels économes.
- Réglementation thermique, labels de performance énergétique
- Maîtrise d'ouvrage bâtiment
- Comptabilité - Suivi de consommations énergétique : lecture de factures, calcul de consommation,
- Connaissance du milieu des collectivités locales et des acteurs publics : gouvernance, fonctionnement, marchés publics, ...

Savoir-faire et qualités requises :

- Rigueur et organisation, gestion des priorités,
- Pilotage de projets
- Capacité d'analyse et esprit de synthèse
- Polyvalence et autonomie
- Capacités d'adaptation,
- Esprit d'initiative et dynamisme
- Qualités relationnelles, écoute, courtoisie,
- Sens politique / diplomatie / concertation
- Pédagogie et bonne expression orale
- Animation de réunions, conférences
- Qualités rédactionnelles, et bonne orthographe
- Aisance avec les outils informatiques,
- Aptitude à travailler en équipe

Conditions de l'emploi

- Type de contrat : Contrat à durée indéterminée
- Temps de travail : temps complet 35 h annualisées
- Rémunération : 30 à 36 k€ bruts annuels selon formation et expérience
- Lieu : poste basé à Saint Martin d'Hères (38)
- Date d'embauche : Prise de poste impérativement courant septembre 2020.

Modalités de candidature

Candidature (CV et lettre de motivation) : **au plus tard le mercredi 02 septembre**

Par e-mail: recrutement@alec-grenoble.org (référence : CM1 2020)

Informations sur les activités de l'ALEC :

www.alec-grenoble.org

Les entretiens auront lieu les 09 et 10 septembre 2020